

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

N° d'ordre : DEL 2026-045

Objet de la délibération :  
**Adoption du Budget  
Supplémentaire 2026**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

Date de la convocation :  
16/06/2026

Date de publication en ligne :  
30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, CHALARD Clarisse, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, BIAT Yannick, ADDA Kamel-Rodrigue, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie.

Absents excusés : Amaury BOUTIN qui donne pouvoir à Gaëlle LAME, Christophe DUPONT, Adeline LE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Kamel-Rodrigue ADDA

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57,

**Vu** le Budget Primitif 2026 adopté par le Conseil Municipal du 10 février 2026 via la délibération n° DEL 2026-009,

**Vu** le Compte Administratif et le Compte de Gestion pour l'exercice 2025 approuvé précédemment,

**Vu** le Budget supplémentaire proposé,

**Considérant** la nécessité d'intégrer au budget 2026 le complément de résultat de la section de fonctionnement,

**Considérant** la nécessité de procéder à des ajustements sur l'exercice 2026 en fonction de nouvelles informations connues depuis le vote du budget primitif 2026,

**Considérant** que le Budget Supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, aussi bien en dépenses comme en recettes,

**Considérant** l'avis de la commission finances et ressources humaines du 04/06/2026,

**ENTENDU** l'exposé de M. Thierry Gueffier, rapporteur,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

**ADOpte** le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026, tel qu'annoncé dans la maquette budgétaire et dont l'équilibre est le suivant :

**Section de fonctionnement : 47 000,00€**

**Section d'investissement : 32 000,00€**

Le Maire

Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance

Kamel-Rodrigue ADDA

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).